

1.8 LA RESIDENCE DES RETRAITES

1.8.1 La répartition des retraités du régime général en France et à l'étranger.

93 % des retraités du régime général résident en France et près de 1,1 million de retraités (7 %) résident à l'étranger

Plus de 14 millions de retraités du régime général résident en France métropolitaine, et un peu moins de 274 000 sur le territoire des quatre caisses générales de sécurité sociale (CGSS) soit plus de 14,3 millions de retraités résidant en France (cf. fiche 1.1.2 pour une analyse de leur poids dans la population française). Environ 7 700 retraités résident outre-mer dans d'autres territoires que ceux des CGSS (Saint-Pierre et Miquelon, Mayotte, Wallis-et-Futuna et en Polynésie française). Dans ces autres territoires français, les retraités dénombrés ici sont ceux qui relèvent du régime général mais également de la même législation retraite qu'en métropole ou en CGSS. Ils sont peu nombreux, représentant une part négligeable de l'ensemble des retraités dans ces territoires.

En 2024, le nombre de retraités résidant en France a augmenté de 1,0 %.

Enfin, près de 1,1 million de retraités du régime général résident à l'étranger. En 2024, le nombre de retraités résidant à l'étranger a baissé de 1,0 %.

Répartition des retraités par lieu de résidence au 31 décembre 2024

		Lieu de résidence						
		Métropole	CGSS	Total France	Autres territoires français	Étranger	Non ventilables	Ensemble des retraités
Droit direct servi seul	Effectif	11 723 589	232 904	11 956 493	6 927	628 097	112	12 591 629
	Répartition	93,1%	1,8%	95,0%	0,1%	5,0%	0,0%	100,0%
Droit direct servi avec un droit dérivé	Effectif	2 027 056	29 880	2 056 936	496	59 770	3	2 117 205
	Répartition	95,7%	1,4%	97,2%	0,0%	2,8%	0,0%	100,0%
Droit dérivé servi seul	Effectif	291 518	11 109	302 627	281	377 258	19	680 185
	Répartition	42,9%	1,6%	44,5%	0,0%	55,5%	0,0%	100,0%
Ensemble	Effectif	14 042 163	273 893	14 316 056	7 704	1 065 125	134	15 389 019
	Répartition	91,2%	1,8%	93,0%	0,1%	6,9%	0,0%	100,0%
	Évolution 2023-2024	1,0%	4,1%	1,0%	2,9%	-1,0%	-6,9%	0,9%

Source : SNSP-TSTI.

Champ : Retraités (de droit direct et/ou de droit dérivé) du régime général.

Note : la résidence en France correspond ici à la métropole et aux territoires des CGSS.

Parmi les retraités bénéficiaires d'un droit direct, près de 12 millions de retraités résident en France soit 95 % (95 % pour les bénéficiaires d'un droit direct servi seul et 97 % pour les retraités également bénéficiaires d'un droit dérivé), 93,1% résident en métropole et 1,8 % dans les territoires des CGSS.

À l'inverse, la majorité des bénéficiaires d'un droit dérivé servi seul réside à l'étranger (55,5 %). Les autres résident en métropole (42,9 %) ou dans les territoires des CGSS (1,6 %).

1.8.2 La répartition géographique des retraités du régime général

1.8.2.1 Les retraités résidant en France

L'Île-de-France regroupe 13% des retraités du régime général

Parmi les retraités du régime général, 14,3 millions de retraités se répartissent sur les territoires géographiques des caisses du régime général, à savoir les seize Caisses d'assurance retraite et de la santé au travail (Carsat) de métropole ou les quatre Caisses générales de sécurité sociale (CGSS) des DOM⁹.

Les retraités du régime général sont plus nombreux à résider dans les régions françaises les plus peuplées, comme l'Île-de-France, Rhône-Alpes, Sud-Est ou encore les Hauts-de-France. La région de résidence d'un retraité n'est pas toujours celle de la caisse qui lui a attribué et qui lui verse sa pension. En règle générale, la caisse de liquidation est déterminée par la résidence du retraité lorsqu'il a demandé son premier droit, mais certains ont déménagé depuis. C'est le cas de nombreux retraités franciliens, qui ont quitté l'Île-de-France après être partis à la retraite. Ainsi, la Cnav en Île-de-France sert une pension à 2,9 millions de retraités alors qu'ils sont 2 millions à y résider. À l'inverse, les retraités résidant en Aquitaine ou dans le Languedoc-Roussillon sont plus nombreux que ceux qui perçoivent des pensions des Carsat correspondantes. Ces régions sont en effet des destinations fréquentes pour les retraités qui déménagent après leur départ à la retraite.

Sur les près de 15,4 millions de retraités, 1,1 million résident à l'étranger ce qui explique qu'il y ait moins de retraités du régime général résidant en France que de retraités percevant une pension d'une Carsat ou d'une CGSS, et contribue à expliquer pourquoi certaines régions comptent plus de retraités payés que de résidents.

⁹ Les droits servis à Mayotte étant différents, ils sont gérés par la Caisse de Sécurité sociale de Mayotte dans des outils de gestion spécifiques et ne sont donc pas inclus dans le SNSP utilisé dans cet ouvrage.

Répartition des retraités au 31 décembre 2024 par région de résidence ou de paiement (périmètre Carsat ou CGSS)

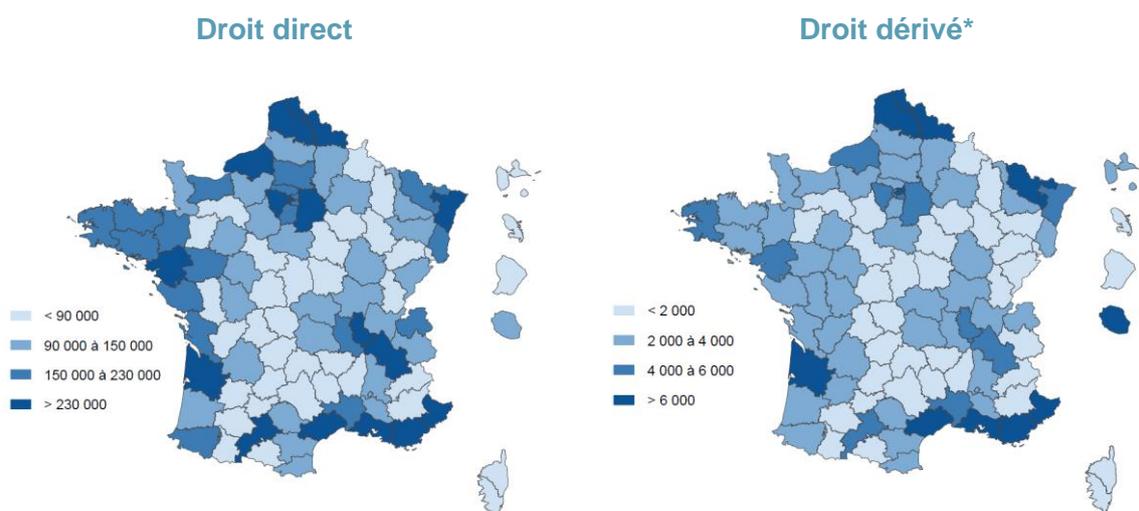
Régions (périmètre Carsat et CGSS)	Retraités résidents	%	Retraités percevant une pension de la Carsat ou CGSS	%
Aquitaine	819 808	5,3%	791 970	5,1%
Auvergne	343 829	2,2%	359 886	2,3%
Bourgogne-Franche-Comté	681 847	4,4%	704 372	4,6%
Hauts-de-France	1 210 197	7,9%	1 324 803	8,6%
Centre-Ouest	652 230	4,2%	605 256	3,9%
Rhône-Alpes	1 399 696	9,1%	1 513 305	9,8%
Sud-Est	1 273 186	8,3%	1 295 417	8,4%
Languedoc-Roussillon	679 636	4,4%	609 128	4,0%
Nord-Est	581 075	3,8%	613 638	4,0%
Pays de la Loire	887 440	5,8%	836 933	5,4%
Centre - Val de Loire	614 967	4,0%	624 546	4,1%
Île-de-France	2 002 876	13,0%	2 879 759	18,7%
Bretagne	802 056	5,2%	728 556	4,7%
Normandie	784 960	5,1%	790 788	5,1%
Alsace-Moselle	631 221	4,1%	764 612	5,0%
Midi-Pyrénées	677 139	4,4%	675 128	4,4%
Total métropole	14 042 163	91,2%	15 118 097	98,2%
Guadeloupe	74 335	0,5%	71 793	0,5%
Guyane	14 294	0,1%	15 693	0,1%
Martinique	73 915	0,5%	72 378	0,5%
La Réunion	111 349	0,7%	111 058	0,7%
Total CGSS	273 893	1,8%	270 922	1,8%
Total France	14 316 056	93,0%	15 389 019	100,0%
Autres territoires français et non ventilables	7 838	0,1%		
Étranger	1 065 125	6,9%		
Ensemble des retraités	15 389 019	100,0%	15 389 019	100,0%

Source : SNSP-TSTI.

Champ : Retraités (de droit direct et/ou de droit dérivé) du régime général.

Note : la résidence en France correspond ici à la métropole et aux territoires des CGSS.

Répartition des retraités par département de résidence au 31 décembre 2024



**droit dérivé servi seul*

Source : SNSP-TSTI.

Champ : Retraités (de droit direct et/ou de droit dérivé) du régime général.

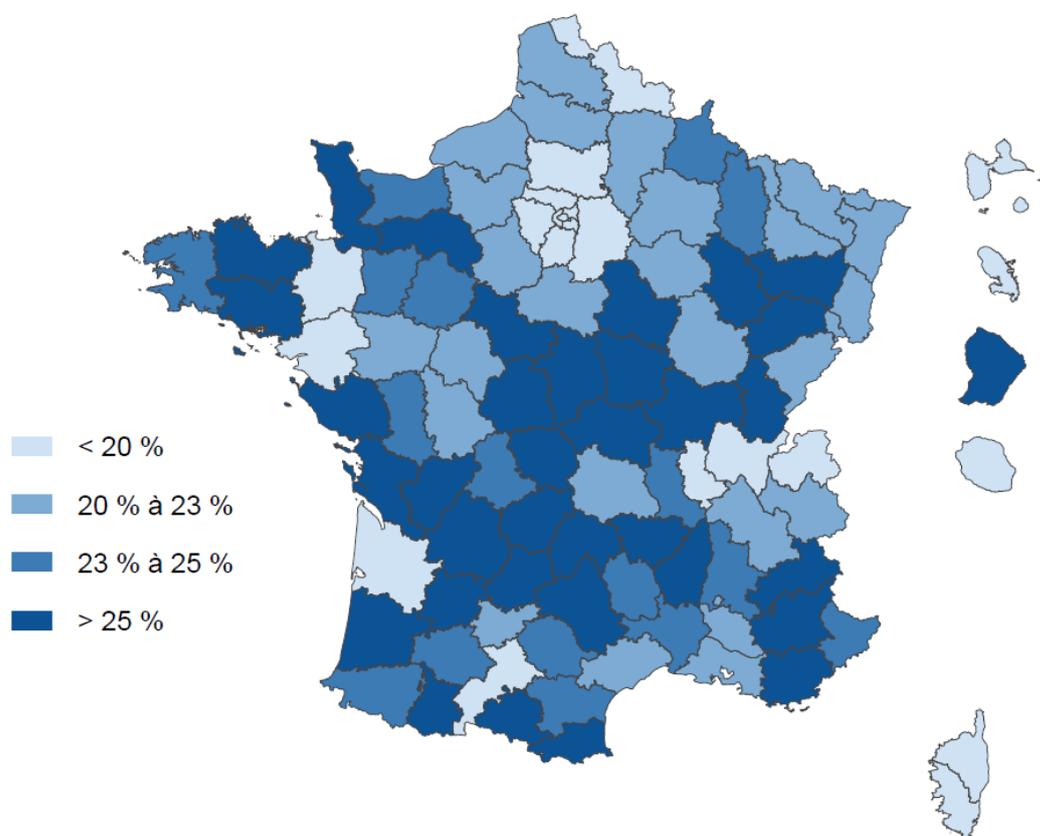
Les départements où résident une grande part des retraités de droit direct sont les départements de l'Île-de-France, du Rhône, du Nord, de la côte ouest de la France, de la région Alsace-Moselle ainsi que le sud méditerranéen.

Les retraités de droit dérivé sont plus nombreux dans les départements du sud méditerranéen, du nord de la France, de la Gironde, du Rhône, de la Seine-Maritime, de la Moselle ainsi qu'à La Réunion.

Les retraités du régime général représentent jusqu'à 30 % des habitants de certains départements

Les départements comportant la plus grande proportion de retraités du régime général parmi ses habitants sont la Nièvre (30 %) et l'Indre (29 %). D'autres départements ont également une proportion importante de retraités parmi leur population totale : l'Allier, la Charente-Maritime, la Dordogne, la Creuse et le Lot (28 %). Il s'agit souvent de départements comptant une population relativement âgée, dont beaucoup sont situés sur la diagonale de faible densité qui traverse la France du Sud-Ouest au Nord-Est.

Part des retraités du régime général sur la population totale résidente par département au 31 décembre 2024



Source : SNSP-TSTI et Insee – Estimations de populations (résultats provisoires arrêtés fin 2024).

Champ : Retraités (de droit direct et/ou de droit dérivé) du régime général résidant en France.

Note : seule la métropole et les territoires des CGSS sont représentés.

À l'inverse, les DROM, départements à la population plus jeune, comptent de faibles proportions de retraités. Seuls 4% des Martiniquais sont retraités du régime général et 12% des Réunionnais.

En métropole c'est en région parisienne que la proportion des retraités est la moins importante, avec des parts dans la population comprise entre 13 % et 16,5 % en Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne, Val-d'Oise, Seine-et-Marne, Essonne, et Hauts-de-Seine. En dehors de la région parisienne, le département concentrant la plus faible part de retraités parmi sa population est la Haute-Garonne (16,5 %).

Statistiques et études complémentaires

- **Vers de nouvelles dynamiques de mobilité résidentielle ? L'enquête Amare (Ancrage et Mobilité résidentielle À la REtraite)**
R. Gallou, S. Aouici, C. Lefrançois et C. Bonvalet – Les cahiers de la Cnav n°13 – 2019
- **Résidence et mobilité des retraités du régime général**
Albert, A. Missoty – Les cahiers de la Cnav n°8 – 2015
- **Chiffres clés sur les retraités du régime général résidant ou nés à l'étranger au 31 décembre 2024**
M. Ménard – Cnav-DSPR - Étude n°2025-021

1.8.2.2 Les retraités résidant à l'étranger

57 % des retraités résidant à l'étranger sont des femmes. 59 % de ces retraités bénéficient d'un droit direct servi seul, 5,6 % d'un droit direct servi avec un droit dérivé et 35,4 % d'un droit dérivé servi seul

Parmi les presque 1,1 million de retraités résidant à l'étranger au 31 décembre 2024, 610 784 sont des femmes (57 %) et 454 340 des hommes.

La part des résidents à l'étranger bénéficiaires d'un droit direct est de 64,6 % et parmi eux la part des hommes est plus importante : 70,7 % des bénéficiaires d'un droit direct servi seul sont des hommes (444 169). Les femmes sont sur-représentées au niveau des droits dérivés (elles représentent 99,4 % des droits dérivés servis seuls et 86,6 % des droits directs servis avec un droit dérivé).

Retraités résidant à l'étranger selon le type de droit au 31 décembre 2024

	Droits directs servis seuls	Droits directs servis avec un droit dérivé	Droits dérivés servis seuls	Ensemble
Hommes	444 169	8 023	2 148	454 340
Femmes	183 928	51 747	375 110	610 785
Ensemble	628 097	59 770	377 258	1 065 125
	59,0%	5,6%	35,4%	100,0%

Source : SNSP-TSTI.

Champ : Retraités (de droit direct et/ou de droit dérivé) du régime général résidant à l'étranger.

7% des retraités du régime général résident à l'étranger, principalement au Maghreb ou dans le sud de l'Europe

Au 31 décembre 2024, environ 1,1 million de retraités du régime général résident à l'étranger, ce qui représente 6,9 % des retraités du régime général. Ces retraités sont présents dans le monde entier, mais sont plus nombreux dans les pays qui ont connu des vagues migratoires vers la France.

Les trois pays du Maghreb (Algérie, Maroc, Tunisie) comptent 434 956 retraités, ce qui représente près de 41 % des résidents à l'étranger. Les pays du sud de l'Europe (Portugal, Espagne, Italie), regroupent quant à eux plus de 35 % des retraités résidant à l'étranger avec un effectif cumulé de 369 224 retraités. Ainsi, ces deux ensembles de pays accueillent les trois quarts des retraités résidant à l'étranger, tandis que le quart restant se répartit entre de nombreux pays (notamment certains pays européens tels que l'Allemagne et la Belgique, ainsi que des pays d'Amérique du Nord comme le Canada).

Répartition par sexe et type de droit des retraités résident dans les 10 principaux pays au 31 décembre 2024

	Répartition des retraités			Type de droit	
	Effectifs	Part d'hommes	Part de femmes	Droit propre servi seul ou non	Droit dérivé servi seul
Algérie	334 669	36%	64%	37%	63%
Portugal	159 680	47%	53%	84%	16%
Espagne	147 966	43%	57%	83%	17%
Italie	61 578	46%	54%	71%	29%
Maroc	61 513	34%	66%	39%	61%
Belgique	50 489	47%	53%	82%	18%
Allemagne	46 394	42%	58%	83%	17%
Tunisie	38 774	42%	58%	48%	52%
Suisse	21 414	48%	52%	97%	3%
Canada	15 758	53%	47%	94%	6%

Source : SNSP-TSTI.

Champ : Retraités (de droit direct et/ou de droit dérivé) du régime général résident à l'étranger.

Les types de droits perçus varient en fonction des régions géographiques. Dans l'Union européenne (hors France) et les autres pays européens, la très grande majorité des retraités du régime général perçoivent un droit direct (avec ou sans droit dérivé). Il en est de même pour les pays d'Asie, d'Amérique et d'Océanie. En revanche, en Afrique, les droits dérivés servis seuls sont plus fréquents et souvent majoritaires, du fait de la très grande proportion de femmes bénéficiaires d'un droit dérivés servis seuls.

Répartition par continent de résidence et type de droit des retraités résident à l'étranger au 31 décembre 2024

	Droits directs *			Droits dérivés servis seuls			Ensemble		
	Hommes	Femmes	S/Total	Hommes	Femmes	S/Total	Hommes	Femmes	Total
Union Européenne (Hors France)	222 871	181 636	404 507	1 835	87 028	88 863	224 706	268 664	493 370
AELE	10 611	10 890	21 501	15	571	586	10 626	11 461	22 087
Autres pays d'Europe (Hors UE et AELE)	12 802	10 087	22 889	57	3 823	3 880	12 859	13 910	26 769
Asie	18 996	8 650	27 646	36	5 548	5 584	19 032	14 198	33 230
Afrique	168 559	9 584	178 143	150	275 866	276 016	168 709	285 450	454 159
Amérique	16 312	13 315	29 627	55	2 065	2 120	16 367	15 380	31 747
Océanie	2 041	1 512	3 553	0	209	209	2 041	1 721	3 762
Ensemble des retraités résident à l'étranger	452 192	235 675	687 867	2 148	375 110	377 258	454 340	610 785	1 065 125

* Droit direct servi seul ou avec un droit dérivé.

Source : SNSP-TSTI.

Champ : Retraités (de droit direct et/ou de droit dérivé) du régime général résident à l'étranger.

Ces variations peuvent être influencées par divers facteurs, tels que l'importance et les types de parcours professionnels et migratoires selon les pays, les politiques de sécurité sociale (accords bilatéraux entre pays...) ou les contextes socio-démographiques.

Parmi les retraités résident à l'étranger, 51 % vivent dans un pays d'Europe (46 % dans un pays de l'Union européenne). Parmi eux, 82 % perçoivent un droit direct du régime général (servi avec ou sans droit dérivé).

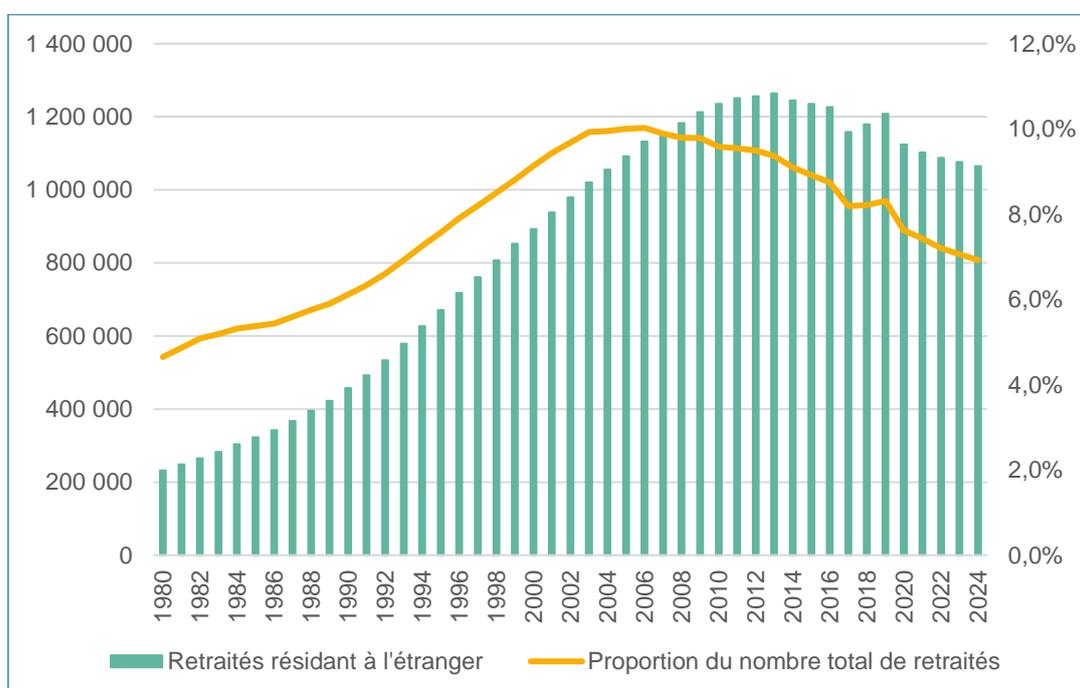
La part des retraités résidant en Afrique est également très importante (43 %). Pour 61 % d'entre eux, le régime général verse un droit dérivé sans droit direct.

Enfin, 3 % des retraités du régime général résident en Asie et 3 % en Amérique.

La proportion de retraités résidant à l'étranger diminue depuis 2006

Le nombre de retraités résidant à l'étranger a connu une très forte évolution entre 1980 et 2023 passant de 232 000 à 1,065 millions de pensionnés, soit un effectif multiplié par 4,6 fois en 44 ans. Cette croissance s'est maintenue sans interruption jusqu'en 2013, année où le nombre de retraités résidant à l'étranger a atteint un pic proche de 1,3 million, avant de commencer une légère décroissance jusqu'à aujourd'hui. Ces évolutions reflètent en grande partie l'histoire migratoire de la France. Avec la fin de l'immigration de travail en 1974, les flux migratoires ont considérablement diminué et ont changé de nature, l'installation en France devenant de plus en plus permanente. Par conséquent, la population des retraités résidant à l'étranger vieillit rapidement.

Évolution du nombre de retraités résidant à l'étranger au 31 décembre



Source : SNSP-TSTI.

Champ : Retraités (de droit direct et/ou de droit dérivé) du régime général résidant à l'étranger.

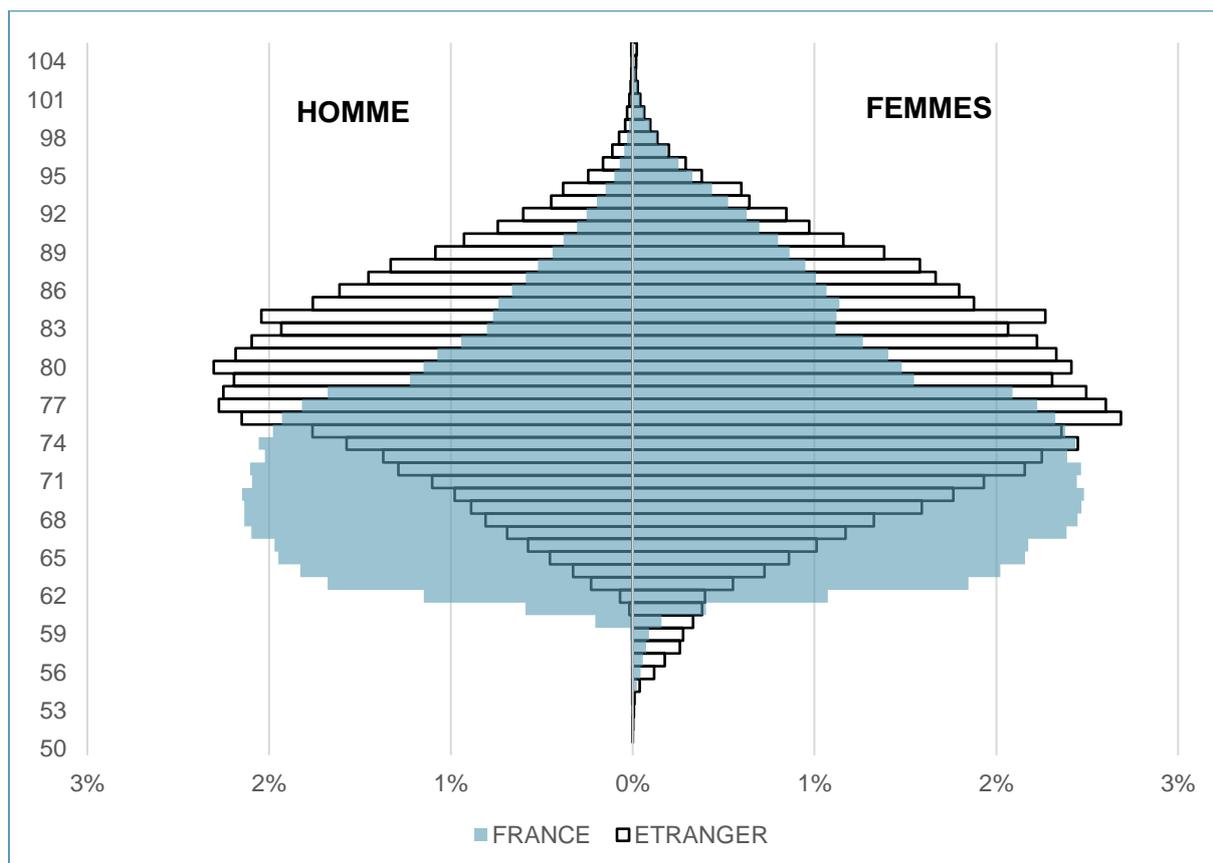
Rapporté à la population totale des retraités du régime général, la part des retraités résidents à l'étranger diminue. Entre 1980 et 2006, cette proportion est passée de 4,6 % à 10 %. Néanmoins après cette date, la part des retraités résidant à l'étranger au sein du régime général a commencé à diminuer, étant aujourd'hui à 6,9 %. En outre, si le nombre de retraités résidant à l'étranger a connu une forte croissance à la fin du XX^e siècle et au début du XXI^e siècle, cette tendance s'affaiblit aujourd'hui, en termes d'effectif comme de proportion.

1.8.3 L'âge des retraités en fonction de la résidence France-étranger

Les résidents de l'étranger composent une population plus âgée : 79,2 ans en moyenne contre 74,8 pour les retraités résidant en France

Parmi les 1,1 million de retraités résidant à l'étranger, 454 340 sont des hommes et 610 785 des femmes, soit respectivement 43 % et 57 % de l'ensemble. Cette répartition selon le sexe est assez similaire à celle que l'on observe pour l'ensemble des retraités du régime général (44 % d'hommes et 56 % de femmes).

Pyramide des âges au 31 décembre 2024 selon la résidence en France ou à l'étranger



Source : SNSP-TSTI.

Champ : Retraités (de droit direct et/ou de droit dérivé) du régime général résidant en France (métropole et territoires des CGSS) ou à l'étranger.

La pyramide des âges des résidents à l'étranger diffère de celle des retraités du régime général résidant en France. En effet, les très jeunes retraitées (principalement les jeunes veuves) y sont en proportion plus nombreuses qu'en France. Parmi les femmes résidentes à l'étranger, 1,6 % sont bénéficiaires d'un droit dérivé et âgées de moins de 60 ans, là où elles représentent 0,5 % de l'ensemble des femmes retraitées du régime général résidentes en France. La part des retraités âgés de 62 à 75 ans représente moins d'un tiers des retraités résidants à l'étranger, alors qu'en France ils sont 59 % ceci s'explique en partie car les assurés les plus jeunes sont moins nombreux à partir résider à l'étranger.

1.8.4 Les pensions moyennes en fonction de la résidence France-étranger

Les retraités résidant à l'étranger perçoivent en moyenne une pension globale mensuelle de 323 €, inférieure de 64 % à celle des retraités résidant en France (métropole et territoires des CGSS)

Montant global mensuel moyen servi aux retraités résidant en France ou à l'étranger au 31 décembre 2024

		Droit direct servis seuls	Droits directs servis avec un droit dérivé	Droit dérivé servi seul	Ensemble
Résidence à l'étranger	Hommes	340 €	762 €	211 €	347 €
	Femmes	313 €	653 €	252 €	305 €
	Ensemble	332 €	667 €	252 €	323 €
Résidence en France	Hommes	1 023 €	1 156 €	241 €	1 024 €
	Femmes	757 €	1 049 €	437 €	814 €
	Ensemble	893 €	1 060 €	418 €	907 €

Source : SNSP-TSTI.

Champ : Retraités (de droit direct et/ou de droit dérivé) du régime général.

Note : La pension globale moyenne correspond au montant total versé au retraité. Elle regroupe l'ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) avec les compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors autres régimes de base et complémentaires.

Les retraités résidants à l'étranger perçoivent en moyenne une pension globale moins élevée, s'élevant à 323 € par mois, comparativement à la pension globale moyenne versée par le régime général pour les résidents en France qui est de 907 €. Cela s'explique en grande partie par une durée d'assurance bien plus faible pour les retraités résidants à l'étranger (59 trimestres en moyenne) que pour les retraités résidants en France (138 trimestres en moyenne). Cette disparité se reflète également dans la répartition selon le sexe, avec une moyenne mensuelle de 347 € pour les hommes et de 305 € pour les femmes contre 1024 € et 814 € pour les résidents en France.

Parmi les retraités résidant à l'étranger, 59 % bénéficient d'un droit direct servi seul, recevant une pension globale moyenne de 332 €. Cette proportion est de 98 % pour les hommes, qui perçoivent un montant moyen supérieur de 340 € (contre 313 € pour les femmes).

Parmi les résidents à l'étranger, 5,6 % perçoivent à la fois un droit direct et un droit dérivé, et le montant global moyen servi est plus élevé. Il est de 667 € par mois en moyenne, 762 € pour les hommes et 653 € pour les femmes.

Très peu d'hommes résidant à l'étranger sont uniquement bénéficiaires d'un droit dérivé, représentant seulement 0,5 % de la population masculine. En revanche, 61 % des femmes résidant à l'étranger sont exclusivement bénéficiaires d'un droit dérivé, recevant en moyenne une pension globale de 252 € (contre 211 € pour les hommes).

Statistiques et études complémentaires

- **Chiffres clés sur les retraités du régime général résidant ou nés à l'étranger au 31 décembre 2024**

M. Ménard – Cnav-DSPR - Étude n°2025-021

- **Tableaux et graphiques :**



1_8 Résidence des retraités